

Protocole sanitaire d'accueil Covid 19

Ecole Montaigne

Préambule

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Il conviendra d'expliquer l'ensemble des gestes barrières et des nouvelles règles aux enfants ainsi que leur importance.

Conditions d'ouverture

Pour que l'école ouvre ses portes, il faut que les conditions suivantes soient remplies :

- Port du masque pour tous les personnels (ATSEM, AVS, enseignants, personnel d'entretien).
- Savon, gel hydro-alcoolique et papier à usage unique fournis en quantité suffisante
- Entretien quotidien des locaux, entretien et désinfection des points sensibles plusieurs fois par jour.
- Information des familles sur les règles de sécurité sanitaire et leur engagement à les respecter. (Comme énoncé par le gouvernement, le retour en classe à partir du 14 mai se fera sur la base du volontariat des familles et donc engage leur responsabilité).
- Un nombre d'enseignants et de personnels d'entretien en suffisance pour appliquer et faire appliquer le protocole sanitaire.
- Des groupes d'enfants limités 12 en élémentaire seront définis. **Ils seront modifiés de semaine en semaine (aucun enfant ne pourra être accepté sans que sa venue ne soit anticipée.)**

Si un parent décide de mettre de nouveau son enfant à l'école, il devra prévenir la directrice, par mail (ce.0592059t@ac-lille.fr) ou par téléphone (03.20.45.03.06) au maximum le mercredi de la semaine qui précède le retour de l'enfant à l'école : le retour ne sera alors effectif que le lundi suivant.

Ce protocole sera tenu à la disposition de tous les parents d'élèves, sera mis en ligne sur le blog de l'école : <http://ecoleelementairemontaigne.etab.ac-lille.fr/> et envoyé individuellement par mail à toutes les familles.

L'organisation hebdomadaire des groupes d'accueil des élèves sera envoyée pour les parents des enfants concernés de la même façon.

Respect strict du protocole



1. Si un élève avait un comportement inadapté mettant en échec le respect des gestes barrières et de façon générale, le protocole engagé, nous en référerons à notre hiérarchie qui exigera le retour de l'enfant à la maison.
2. Si les personnels en charge du fonctionnement de l'école constatent un manquement dans les mesures d'hygiène et de sécurité notamment énoncées dans ce protocole sanitaire, ils préviendront les autorités compétentes et fermeront l'établissement s'ils le jugent nécessaire.

1) Les 5 principes généraux du protocole sanitaire :

- ❖ Le maintien de la distanciation physique
- ❖ L'application des gestes barrière
- ❖ La limitation du brassage des élèves
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ La formation, l'information et la communication

2) Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

LES GESTES BARRIERES



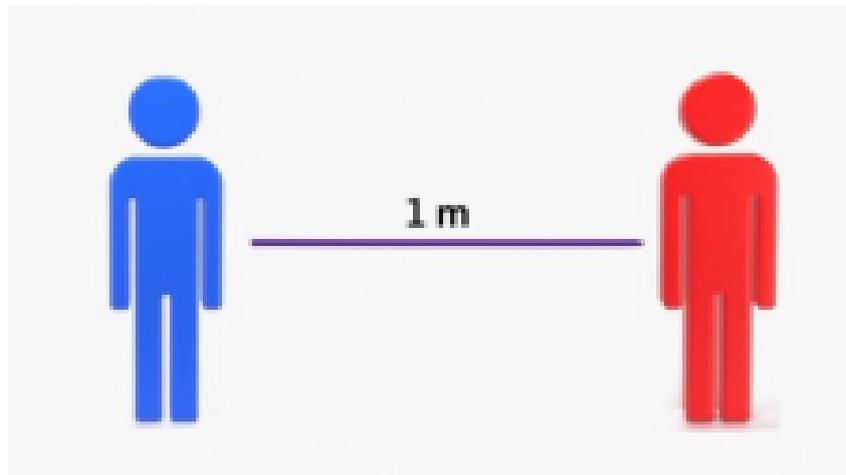
Se laver les mains
très
régulièrement

Tousser ou
éternuer
dans son coude

Utiliser un
mouchoir à usage
unique

Se saluer sans
contact physique

Le maintien de la distanciation sociale d'au moins 1 mètre pour les enfants et les adultes.



LE LAVAGE DES MAINS A L'ECOLE : pendant 30 SECONDES

Cf: Annexe 4

- ✓ A l'arrivée, aux accueils, le matin et l'après-midi
- ✓ Avant de rentrer en classe
- ✓ Avant et après les récréations ;
- ✓ Avant et après chaque repas ;
- ✓ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ✓ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ✓ Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- ✓ Le soir avant de rentrer chez soi.

L'équipe et les agents techniques veilleront à la disponibilité de :

- ✓ Mouchoirs à usage unique
- ✓ Poubelles munies de sacs, avec couvercle et avec une pédale
- ✓ Savon liquide dans les sanitaires
- ✓ Serviettes en papier à usage unique
- ✓ Gel hydroalcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables
- ✓ Lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire

LE PORT DU MASQUE

Cf: Annexe 3

- **Porter un masque de protection est obligatoire pour tous les adultes présents à l'école.**
- Porter un masque n'est pas obligatoire pour les enfants mais ils peuvent en être équipés si les parents le souhaitent et si les enfants sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

LA VENTILATION DES LOCAUX

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés :

- Le matin avant l'arrivée des élèves
- Pendant chaque récréation
- Au moment du déjeuner et le soir après la classe
- Pendant le nettoyage des locaux.

Les enseignants et personnels d'entretien doivent s'assurer quotidiennement du bon fonctionnement des fenêtres. Si l'aération ne pouvait être assurée, il conviendra de ne pas occuper cette salle.

HYGIENE A LA MAISON

Avant la classe, veiller à une parfaite hygiène de l'enfant

- Toilette complète
- Propreté vestimentaire
- Ongles coupés (les ongles longs sont de petits incubateurs qui gardent l'humidité et les microbes. Il faut les nettoyer avec une brosse ou les porter courts.)
- Lavage des mains avant le départ pour l'école
- Hygiène correcte du cartable et de son contenu

Lors du retour à la maison, il est fortement conseillé pour les enfants et le personnel de :

- Changer de tenue
- Procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

3) L'accueil des élèves et de leurs familles à l'entrée de l'école

➤ Rôle essentiel des parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel pour que cette réouverture se passe dans de bonnes conditions. Ils s'engagent, notamment, à :

- **Expliquer et réitérer le respect des gestes barrières à leur enfant** (expliquer comment tousser, **fournir les mouchoirs jetables**, se mettre à distance, cas échéant le port du masque)
- **Surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école** (température doit être inférieure à 37,8°C)

- Ne pas se rendre à l'école en cas de maladie et/ou d'infection quelconque.
- Ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève, dans la famille ou l'entourage de l'élève.

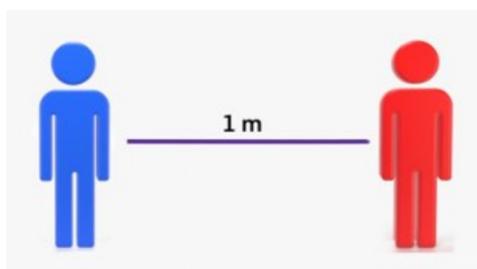
➤ Entrée et sortie des élèves :

Circulation des piétons devant l'école : sens unique de circulation (selon les flèches) pour respecter la distanciation sociale et éviter les croisements.

Les enfants se rendent à pieds à l'école et respectent le sens de circulation : aucune dépose sur la chaussée depuis une voiture ne sera admise.



➔ A l'extérieur, les parents et les enfants respectent les règles de distanciation sociale préconisées (plus d'un mètre entre les personnes) et les sens de circulation donnés sur les trottoirs de la rue Montaigne



➔ Tout regroupement de parents est à éviter.

➔ Il est conseillé aux familles qui viennent à l'école de porter un masque. Elles protégeront le personnel éducatif et municipal et se protégeront également.

➔ Il est conseillé aux élèves et aux parents de ne pas faire le trajet à plusieurs (sauf fratries ou personnes de la même famille) : un seul parent accompagne les enfants à l'école.

Les entrées et les sorties seront échelonnées au niveau de la grille pour limiter les croisements et le brassage des élèves : il est essentiel de respecter les horaires.

Entrées et sorties : Grille de l'école Rue Montaigne

	Entrées	Sorties
Matin	8h20 – 8h30 : CP – CE1 8h30 – 8h40 : CE2 8h40 – 8h50 : CM1 – CM2	11h20 – 11h30 : CP – CE1 11h30 – 11h40 : CE2 11h40 – 11h50 : CM1 – CM2
Après-midi	13h20 – 13h30 : CP – CE1 13h30 – 13h40 : CE2 - CM1 – CM2	16h20 – 16h30 : CP – CE1 16h30 – 16h40 : CE2 16h40 – 16h50 : CM1 – CM2

L'objectif étant d'éviter les croisements et de respecter la distanciation sociale, nous avons opté pour décaler les horaires d'entrée et de sortie.

L'entrée des fratries se fera à l'horaire du plus jeune des enfants.

La sortie des fratries se fera à l'horaire du plus vieux des enfants.

Pour déposer votre enfant :

- *1 seul parent par enfant*
- *les parents se tiennent sur le trottoir les uns derrière les autres dans les sens de circulation indiqués en respectant les 1m de distance (cf : marquage au sol sur le trottoir) et attendent l'autorisation de l'enseignant(e) en poste à la grille pour avancer jusqu'à la grille au sein de la file d'attente organisée sur la voie publique.*
- *aucun parent ne pourra entrer dans l'enceinte de l'école.*
- un enseignant à la grille accueille l'enfant et l'envoie vers l'enseignant du groupe.
- un agent municipal (agent technique ou animateur) ou un enseignant accueille l'enfant au bloc lavabo, vérifie l'application des gestes sanitaires et envoie l'enfant au sein de sa groupe.
- l'enseignant est présent dans la cour sur l'ensemble de la plage horaire de l'entrée et prend en charge les enfants au fur et à mesure de leur envoi par l'agent municipal en faisant respecter la distanciation sociale : cf : marquage au sol
- **L'entrée des fratries se fera à l'horaire du plus jeune des enfants.**

Pour reprendre votre enfant :

- *1 seul parent par enfant pour ceux qui souhaitent accompagner leur enfant ;*
- *les parents se tiennent sur le trottoir les uns derrière les autres dans les sens de circulation indiqués en respectant les 1m de distance (cf : marquage au sol sur le trottoir) et attendent l'autorisation de l'enseignant(e) en poste à la grille*

pour avancer jusqu'à la grille au sein de la file d'attente organisée sur la voie publique

- les sorties sont organisées par classe, l'enseignant accompagne sa classe jusqu'à la grille.
- la directrice appelle les enfants dans l'ordre d'arrivée des parents.
- **la sortie des fratries se fera à l'horaire du plus vieux des enfants.**

4) Les modalités d'accueil particulières dans les locaux l'école Montaigne

Gestion des effectifs

➤ Retour progressif des élèves :

Les premiers groupes seront fixes pendant la période du **14 au 19 mai 2020** : uniquement les élèves dont les parents ont signalé leur accord auprès de l'enseignant seront accueillis.

A partir du 25 mai, si un parent décide de mettre de nouveau son enfant à l'école, il devra prévenir le directeur, par mail (ce.0592059t@ac-lille.fr) ou par téléphone (03.20.45.03.06) au maximum le mercredi de la semaine qui précède le retour de l'enfant à l'école : le retour ne sera effectif que le lundi suivant.

➤ Respect des règles de distanciation sociale en classe :

Nos effectifs dans les classes ne pourront dépasser les 12 élèves.

Effectifs attendus du 14 mai au 19 mai

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs prévus	4	5	6	4	8
Total	27				

➤ Constitution des groupes

Modalités de constitution des groupes :

- Composition de groupes d'enseignement de 10 à 12 enfants regroupant, si nécessaire plusieurs niveaux d'enseignement.
- Conservation de la composition du groupe d'enseignement sur l'ensemble de la semaine
- Si les effectifs et les locaux le permettent, accueil des groupes d'enseignement sur l'ensemble du temps scolaire
- En cas de déficit d'enseignant(e)s ou de locaux, constitution de deux groupes à temps partiel et ouverture pour les volontaires sur les 2S2C
- Prise en charge des arrivées supplémentaires en semaine N+1 (arrêt des inscriptions le mercredi soir)

➤ Organisation mise en place dans l'école :

- **Temps complet : du 14 au 19 mai 2020**

Groupe d'enseignement	1	2	3	4	5	6
Niveaux	CP/CE1	CE2	CM1/CM2			
Enseignant(e)(s)	M.Hémez / Mme Decock	M. Martin/ Mme Dufrénoy	Mme El Airech/ Mme Soisse			
Effectifs	9	6	12			
Local occupé	Classe 3	Classe 2	Classe 5			

Organisation de l'espace classe

- Il doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible. Par conséquent, il conviendra d'**espacer les élèves une table sur deux et d'éviter le face à face**. Un placement en quinconce sera privilégié. Les tables seront nominatives.
- L'entrée en classe devra se faire **un par un** en respectant les règles de distanciation et le sens de circulation matérialisé au sol de la classe notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table.
- Chaque enfant aura une **place attitrée** au cours de la semaine et ne devra plus en changer durant ce temps.
- Les déplacements en classe sont **déconseillés** car les salles ne permettent pas des couloirs de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront donc assis.
- Les manteaux et autres vêtements des enfants devront être adossés à leur chaise de bureau.

Matériel

- **Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, feutres, crayons, ardoise...) et conservé dans son sac.**
- **L'élève n'a plus accès au matériel collectif :** fournitures diverses (stylos, feutres ardoise...), ordinateurs, jeux de classe, bibliothèque.
- **Les élèves ne s'échangent ni ne se prêtent aucun matériel.**

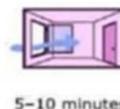
- **Si besoin de supports écrits** (feuilles, papiers...) : ils peuvent être distribués aux élèves mais ils ne seront pas récupérés par l'enseignant et resteront ensuite avec leurs affaires.
- L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, **l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille.**
- **Dans les déplacements qui doivent demeurer exceptionnels en classe**, l'élève devra veiller à **ne pas s'approcher de ses camarades.**

Déplacements dans l'école

- ➔ Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne**, chaque élève étant distant d'un mètre de celui qui le suit et/ou le précède.
- ➔ Dans la mesure du possible, sauf mauvaises conditions météorologiques, **les portes resteront ouvertes.**
- ➔ Les élèves ne devront ni toucher les poignées de portes ni les rampes des escaliers.
- ➔ Un sens de circulation est mis en place dans l'escalier : à droite pour la montée, à droite pour la descente.
- ➔ Un sens est mis en place sur le palier du 1^{er} étage côté mur pour l'entrée en classe, côté balustrade pour la sortie de classe.

Récréations

- ➔ **Aération et ventilation des espaces :** Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.
- ➔ **Lavage des mains avant et après :** 1 enseignant en gestion/surveillance



Les récréations sont régulées selon le planning suivant :

Horaires de récréation

(les horaires seront revus chaque semaine selon le nombre de groupes présents dans l'école)

Groupe d'enseignement	1	2	3	4	5	6
Niveaux	CP/CE1	CE2	CM1/CM2			
Enseignant(e)(s)	M.Hémez / Mme Decock	M. Martin/ Mme Dufrénoy	Mme El Airech/ Mme Soisse			
Horaires du matin	9h45 – 10h00	10h15- 10h30	10h00- 10h15			
Horaires de l'après-midi	14h45- 15h	15h15- 15h30	15h- 15h15			
Classe	Classe3	Classe 3	Classe 5			

- ✓ Cette organisation limite le nombre d'élèves en jeu dans un espace donné
- ✓ Au moins 2 enseignants par zone assurent la sécurité et permettent la gestion d'éventuels accidents.
- ✓ Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de récréation. Ils emprunteront le chemin le plus direct pour se rendre en récréation et aux sanitaires.
- ✓ Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les rampes des escaliers.
- ✓ Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, des zones seront matérialisées et des parcours athlétiques seront mis en place à cet effet avec un sens de circulation et des repères de distanciation.
- ✓ Les bancs : les élèves peuvent les utiliser à deux chacun à une extrémité
- ✓ En cas de conditions climatiques inadaptées qui ne permettraient pas une sortie en extérieure, on organisera une récréation au sein de la classe.

Gestion des sanitaires : passage aux toilettes

- ✓ Les portes extérieures des toilettes devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées.
- ✓ L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, pas plus de deux élèves par toilettes (filles et garçons), seuls deux urinoirs seront en service.
- ✓ Les deux portes des toilettes seront maintenues ouvertes en permanence pour permettre une meilleure circulation.
- ✓ Le passage aux toilettes se feront comme à l'habitude en tout début de récréation. Des marques au sol matérialiseront les distances de sécurité pour l'accès aux toilettes.

⚠ les élèves et les enseignants doivent se laver les mains avant et après le passage aux toilettes.

- ✓ Quand cela est possible assurer l'ouverture de fenêtres pendant l'occupation des sanitaires.
- ✓ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes par un des deux enseignants de surveillance.
- ✓ Privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre
- ✓ L'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissus sont interdits
- ✓ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes : savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique...
- ✓ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.
- ✓ S'assurer du nettoyage des toilettes après chaque passage : entrées et sorties des élèves, après les récréations, avant et après le repas des élèves.

5) Le nettoyage et la désinfection des locaux par la collectivité territoriale

En attente du protocole mairie pour les agents techniques... cf : protocole ville

Ci-dessous éléments de cadrage national à pointer

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.

Il convient tout particulièrement de veiller :

- aux zones sensibles : sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets, rampes d'escalier...
-
- à l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises)

Une périodicité de nettoyage désinfection de deux fois par jour paraît totalement nécessaire.

L'utilisation d'un aspirateur susceptible de mettre en suspension des particules contenant du virus est à proscrire.

L'usage d'une solution de javel à 2,6 % ou d'acide peracétique est préconisée. Les produits utilisés pour le nettoyage doivent répondre à la norme NF EN 14885 de novembre 2018.

Le matériel nécessaire est le suivant 3 bandeaux et de l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide), ou de l'acide peracétique.

Le nettoyage doit ensuite être assuré en quatre étapes

1. Nettoyer les sols et les surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent (pour le nettoyage).

2. Rincer à l'eau du réseau d'eau potable les sols et les parois avec un autre bandeau à usage unique.

3. Laisser sécher.

4. Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif ou de l'acide peracétique avec un bandeau à usage unique différent des deux précédents (pour la désinfection).

Le matériel jetable est à privilégier mais à défaut, il est possible d'utiliser une serpillière ou un linge qui sera mis à la machine à 60°C après son utilisation.

Le personnel de nettoyage devra disposer d'une tenue adaptée : gants de ménage, tablier de protection imperméable et lunettes de protection.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 minutes compte tenu du type d'huissierie.

Des lingettes désinfectantes dans chaque classe puis dans la salle du photocopieur pour nettoyage après chaque utilisation, plus bureau de direction : ordinateur et imprimantes, petit salon de travail : pour imprimantes et ordinateurs.

6) Les temps périscolaires

A suivre et à appliquer scrupuleusement par toute l'équipe d'animation en lien avec l'équipe éducative ...le tout dans une bienveillance irréprochable.

Les gestes à transmettre et à appliquer pour petits et grands

L'équipe devra se saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades pour petits et grands.



Se Laver très **régulièrement** les mains.



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et le jeter dans une poubelle avec un sac.



Devra tousser ou éternuer dans le **coude** ou dans un **mouchoir**.



Aménagement des locaux : salle de classe

Pointage des demi-pensionnaires, déplacement et trajet : réalisés par le responsable chaque matin

Restauration : dans une salle de classe : un repas froid

Activités et ateliers : dans la classe dédiée et dans la cour de récréation

Cf : Protocole Ville

7) Conduites à tenir en cas de covid 19

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres...

En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Le protocole actuel est détaillé en annexes 1 et 2.

Protocole d'urgence :

- ➔ Porter un masque FFP2 + gants pour la personne en charge du malade
- ➔ Donner un masque à l'élève (prévoir mallette)
- ➔ Isoler l'élève (dans la salle rangement du matériel (prévoir chaise et table) : bâtiment administratif
- ➔ Evacuer la classe où la personne « infectée » était : placer les élèves dans une autre salle ou sous le préau ou dans le salon de travail selon la taille du groupe.

- Parents à informer/ SAMU si injoignable
- Disposer d'un thermomètre frontal efficace
- S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation) quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Procédure rappelée aux parents :

- Appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.
- Eviter les contacts.
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

Prévenir :

- L'Inspection
- La Mairie
- Les parents des autres élèves ayant fréquentés le malade

Procédure de désinfection

Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée.

Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

8) Matériel indispensable pour la mise en place de ce protocole

- 64 masques par semaine pour le personnel EN
- 40 masques par semaine pour le personnel municipal
- Thermomètre sans contact
- Masques enfant en cas de suspicion Covid-19 : plus masque FFP2 pour celui qui le prend en charge et gants jetables
- Au moins 12 flacons de solution hydroalcoolique
- savons liquide
- serviettes jetables pour s'essuyer les mains
- Rubalise
- Gros scotch de couleur pour marquer différents emplacements
- Lingettes désinfectantes
- Poubelles avec couvercles
- Mouchoirs jetables

Annexe 1

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT CHEZ UN ELEVE

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

Conduite à tenir

- ✓ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ✓ Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- ✓ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- ✓ Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- ✓ Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- ✓ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- ✓ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

En cas de test positif

- ✓ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- ✓ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- ✓ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Protocole de nettoyage et de désinfection par les autorités compétentes

Annexe 2

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT CHEZ UN ADULTE

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un adulte:

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

Conduite à tenir

- ✓ Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- ✓ Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- ✓ Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- ✓ Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif

- ✓ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement.
- ✓ Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels.
- ✓ Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- ✓ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Protocole de nettoyage et de désinfection

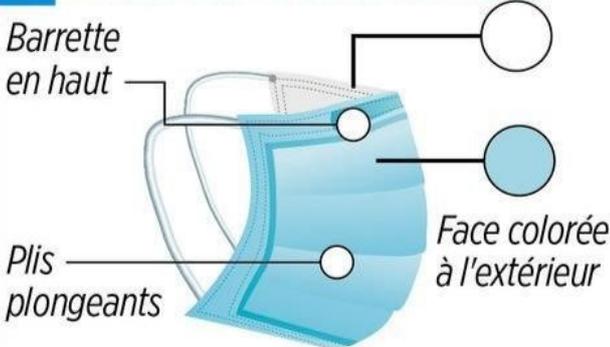
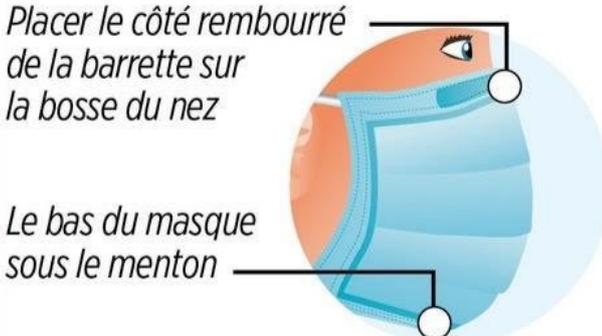
Autorités compétentes de référence

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

<p>1. Se laver les mains</p> 	<p>2. Prendre un seul masque</p>  <p>Par sa partie centrale externe</p>
<p>3. Respecter le sens de pose</p>  <p>Barrette en haut</p> <p>Plis plongeants</p> <p>Face colorée à l'extérieur</p>	<p>4. Ne toucher que les extrémités des rubans</p> 
<p>5. Bien positionner le masque</p>  <p>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</p> <p>Le bas du masque sous le menton</p>	<p>6. Ajuster la bande pour le nez</p>  <p>⚠</p> <p>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</p>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Se laver les mains



Viens te laver les mains avec ...

HUGO, l'Escargot



et ses copains

CLEMENT
Le Serpent



LEON
Le Hérisson



HUBERT
Le Pivert



BERTRAND
l'Eléphant



JOJO et FREDO
les crabes
jumeaux



NICOLAS
Le Koala



Mai 2008 M&J Mai 2011 - Réalisé par : Anjo C. - Charbonneau B. - Florence M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin

Zones
fréquemment
oubliées

Zones
souvent
oubliées



Paume

Zones
très
souvent
oubliées

Zones
très
souvent
oubliées

Zones
souvent
oubliées



Dos

